

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer une procédure de marché public relatif à l'acquisition de matériels pour les équipements culturels de la ville de Montereau-Fault-Yonne

N° D_142_2024 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 novembre deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoint au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. REGUIG, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : Mme SAINTE ROSE, Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M. REGUIG

DATE
D'AFFICHAGE

06 décembre 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

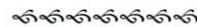
35

présents

26

votants

33



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1,
- Vu l'avis favorable de la 1^{ère} Commission du 25 novembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la 2^{ème} Commission du 26 novembre 2024,

Il convient de lancer une procédure de marché public relatif à l'acquisition de matériels pour les équipements culturels de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'un an et renouvelable 2 fois, soit 36 mois au total.

Le montant estimatif est de 1 200 000 € HT pour la durée totale du marché.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer la procédure de marché public aux conditions ci-dessus détaillées :
Acquisition de matériels pour les équipements culturels de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20241202-D_142_2024-DE

S²LO

Suivi de la Démocratie

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le(s) marché(s) à intervenir

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

James CHÉRON

